

1.1.**Structure du secteur bancaire**

	2000	2005	2010	2015	2016
Nombre de banques					
de droit belge (1)	72	54	46	37	34
- de Belgique	44	26	20	17	15
- d'autres pays de l'UE	21	23	20	14	13
- de pays non membres de l'UE	7	5	6	6	6
de droit étranger	47	50	59	62	56
- de pays membres de l'UE	34	41	50	52	48
- de pays non membres de l'UE	13	9	9	10	8
Nombre total de banques établies en Belgique	119	104	105	99	90
Bureaux de représentation	32	23	18	15	17
Banques notifiées sous le régime européen de la libre prestation de services	345	495	602	707	679
Nombre de personnes employées (2)	76.364	68.478	61.522	55.426	53.887
Agences (3)	12.751	8.945	7.744	6.527	6.182
- dont agences bancaires	6.693	4.841	3.973	3.508	3.347
- dont agences d'agents délégués	7.086	4.104	3.771	3.019	2.835
Points de contact équipés d'une unité de banque en self-service (4)	4.982	4.289	4.527	4.238	4.017
<u>Distributeurs de billets</u>	6.673	7.256	8.312	8.754	8.613
Terminaux points de vente (5)	116.436	101.094	138.255	188.083	189.661
Comptes (nombre en milliers) (6)					
Comptes à vue	12.225	13.197	16.633	16.621	16.903
Comptes à terme	1.648	833	944	800	681
Comptes d'épargne réglementés	17.670	17.400	19.061	19.362	19.238
Total	31.543	31.430	36.638	36.783	36.822
Paievements (nombres)					
Opérations POS (en millions)	433	721	1.034	1.462	1.588
<u>Retraits d'argent (en millions) (7)</u>	201,2	252,6	287,4	290,2	284,3
Virements exécutés (en millions)	656,2	816,5	1.005,5	1.257,7	1.273,8
<u>Cartes assorties d'une fonction de paiement (en milliers)</u>	13.930	15.931	19.448	22.588	22.517

Source : Febelfin et calculs Febelfin sur données BNB et BCE.

Dernière mise à jour novembre 2017.

- (1) Les banques de droit belge sont en outre subdivisées selon la nationalité de la majorité ou la participation la plus forte au sein de l'actionnariat (voir également le tableau 9.8.).
- (2) Estimation pour toutes les banques, sur base d'une enquête Febelfin et des comptes annuels publiés.
- (3) Les chiffres concernant les agences et les agents délégués proviennent d'une enquête Febelfin auprès des membres.
- (4) Unités de banque en self-service dans les agences de banques, chez les agents délégués ainsi que les unités autonomes en self-service.
- (5) Par terminaux de paiement, il faut entendre les terminaux vendus par ATOS et les « other vendors » (terminaux vendus reliés au réseau d'ATOS).
- (6) Estimations.
- (7) Retraits d'argent aux distributeurs de billets/ATM.